

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 25 février 2021

Décisions

Date de la publication sur le site Internet : 05/03/2021

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : Veerle Haemers, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ;

Monique Van der Straeten, Christian Andries, Roger Mertens, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, échevins; Didier Noltincx, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Mireille Van Acker, Arlette De Ridder, Said Kheddoumi, Laura Deneve, Marc Installé, Gil Vandevoorde, Driss Fadoul, Céline Mombeek, Houda Khamal Arbit, Carol Delers, Glenn Vincent, conseillers; Audrey Monsieur,

directeur général;

Le conseiller **Steve Goeman** est présent à partir du point 2. Le conseiller **Erwin Ollivier** est présent à partir du point 2.

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Procès-verbal du Conseil Communal du 21/01/2021. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
- 2. Adaptation du règlement de rétribution pour les déchets ménagers. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Steve Goeman).
- 3. Taxe sur les documents administratifs des affaires civiles. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 4. Don d'une peinture. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 5. Accord de collaboration Haviland sur le soutien à l'aménagement du territoire. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
- 6. Accord de collaboration Haviland sur l'application de l'aménagement du territoire. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
- 7. Accord de collaboration Haviland sur le soutien pour le service à l'environnement. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
- 8. Accord de collaboration Haviland sur l'application de la législation environnementale. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
- Addendum à l'accord de collaboration Haviland dans le cadre de la réalisation d'un plan communal de politique spatiale. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Marc Installé en Houda Khamal Arbit).



- 10. Achat d'un terrain avenue du Panorama (cad. 2^e div. section B 332 / D2). Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Monique Froment).
- 11. Livraison de matériel scolaire pour les écoles communales de Wemmel. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 12. Règlement des usagers de la bibliothèque. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 13. Règlement de rétribution de la bibliothèque communale. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 14. Conseil consultatif Loisirs Appel à candidatures pour le sous-conseil Personnes âgées. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 15. Conseil consultatif Loisirs Appel à candidatures pour le sous-conseil Culture. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Dirk Vandervelden

- Constate que les travaux dans la rue E. Van Elewijck et le Val Joli ont débuté et demande d'y associer un projet pilote de jardins de façade. L'échevin De Visscher commente ce point.
- Constate que le bois ludique de la Motte est beaucoup utilisé par les Wemmelois. En dépit de l'interdiction, le bois est souvent fréquenté par des cavaliers et des VTT. Il demande si la signalisation est claire et suggère d'installer au besoin des barrières supplémentaires.
- Constate que les sentiers du bois ludique de la Motte sont difficilement praticables en hiver à cause de la boue et demande si l'on pourrait réfléchir à une solution.
- Il constate aussi des traces bleues/blanches dans les flaques d'eau et s'en inquiète. Il se demande si ce phénomène pourrait être provoqué par une pollution du sol et s'il serait possible de mener une enquête à ce sujet. L'échevin Jonckheere et le bourgmestre commentent ce point.

Le président Veerle Haemers quitte la séance. L'échevine Van der Straeten remplace le président.

Monique Froment

- Se réjouit que le drapeau flamand ait été replacé sur son mât mais demande pourquoi cela a duré si longtemps. Le bourgmestre commente ce point.
- Indique que le projet '10.000 pas' va à nouveau être organisé et demande si la commune de Wemmel s'est inscrite. Le bourgmestre répond qu'il va se renseigner auprès du Service Loisirs et Bien-être.
- Fait remarquer que les rues de Wemmel sont jonchées de mégots de cigarettes et demande si l'on ne pourrait pas lancer une action de distribution de cendriers de poche. L'échevin Jonckheere commente ce point.

Le président Veerle Haemers réintègre la séance.

Didier Noltincx

- Constate que le Wemmel-Info explique la procédure que les parents doivent suivre pour préinscrire leur enfant dans les écoles fondamentales wemmeloises. Il fait remarquer qu'il n'y est pas question de l'école fondamentale francophone. L'échevine Van der Straeten commente ce point.
- Constate que Haviland est un service public important à Wemmel et demande si des Wemmelois y travaillent. Le bourgmestre commente ce point.

Houda Khamal Arbit

- Demande si l'invitation en vue de l'administration du vaccin sera envoyée uniquement en néerlandais. Le bourgmestre commente ce point.

Gil Vandevoorde



- Demande des renseignements au sujet de la stratégie de vaccination. Le bourgmestre commente ce point.

Carol Delers

- Fait remarquer que certains conseillers communaux refusent d'activer leur caméra pendant la séance du Conseil communal et demande si ce point pourrait être repris dans le règlement d'ordre intérieur. Le président commente ce point.

Driss Fadoul

- Exprime son mécontentement au sujet d'une remarque selon lui déplacée de l'échevin Jonckheere.

La prochaine assemblée du Conseil communal se tiendra le 25/03/2021.

En application des articles 32 et 278 du décret sur l'administration locale, le rapport de séance est disponible sous la forme d'un enregistrement audio sur le site Internet www.wemmel.be. Les questions orales commencent à 01:09.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 01/03/2021

Par ordonnance : Le directeur général AUDREY MONSIEUR

Le président VEERLE HAEMERS



